

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

### Destinataires

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE PAU - DIRECTION DES SPORTS ([secretariat.particulier@ville-pau.fr](mailto:secretariat.particulier@ville-pau.fr))  
MONSIEUR LE DIRECTEUR - ODYSSEE 44 ([eric.puertolas@orange.fr](mailto:eric.puertolas@orange.fr))

Délégation Départementale  
des Pyrénées-Atlantiques

Pôle Santé Publique et Environnementale  
Service Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux de piscines :

**Unité de Gestion : ODYSSEE 44**

Prélèvement	00146682	Commune	PAU
Unité de gestion	0601 ODYSSEE 44	Prélevé le :	lundi 12 décembre 2016 à 14h00
Installation	UDI 003542 ODYSSEE 44	par :	JEAN-LOUIS LABORDE-GANNE (DTARS)
Point de surveillance	0000003465 BASSIN	Type visite :	PI
Localisation exacte	(P) EN SURFACE	Type d'eau :	Eau de piscine

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Aspect (qualitatif)	Rien à signaler			
Température de l'eau	0 °C			
pH	6,9 unitépH	de 6,9 à 7,7		
Conductivité à 25°C	1110 µS/cm			
Chlore combiné	1,01 mg/LCl <sub>2</sub>	<= 0,6		Valeur hors limites
Chlore libre	0,17 mg/LCl <sub>2</sub>			
Chlore libre actif	0,15 mg/LCl <sub>2</sub>	de 0,4 à 1,4		Valeur hors limites
Chlore total	1,18 mg/LCl <sub>2</sub>			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES PYRENNÉES - Site de LAGOR 6401

Type de l'analyse : PIB

Code SISE de l'analyse : 00146648

Référence laboratoire : 510724

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2 UFC/mL	100		
Bactéries coliformes	0 UFC/100mL	10		
Escherichia coli	0 UFC/100mL	0		
Staphylocoques pathogènes	0 UFC/100mL	0		

### CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00146682)

Teneur en chlore actif inférieure à la norme, teneur en chloramines supérieure à la norme; fermeture du bassin jusqu'au retour des paramètres à la normale. La qualité bactériologique de l'eau est conforme aux normes en vigueur (article D1332-2 du code de la Santé Publique) sur les paramètres analysés. La désinfection de l'eau nécessite des valeurs de désinfectant correctes. la teneur en chloramines doit être maintenue en dessous de la limite réglementaire.

Signé à Pau le 20 décembre 2016

Pour la Directrice, L'ingénieur d'études sanitaires



BONILLA PATRICK